



revenir sur autorisation nom marital

Par **comagica**, le **29/08/2009** à **11:37**

Bonjour,

Mon conjoint a donné l'autorisation à son ex épouse (mariage qui a duré 3ans) lors du divorce de garder son nom pour qu'elle puisse porter le même nom que leur fille (bébé au moment du divorce). Leur fille a maintenant 8 ans et est en age de comprendre. Moi et mon conjoint allons nous marier au mois de septembre. Mon conjoint souhaite que son ex épouse ne puisse plus utiliser son nom.

Son ex épouse s'y refuse sous prétexte de porter le même nom que sa fille.

Quelles sont les solutions possibles pour que l'autorisation devienne caduque?

Je vous remercie par avance pour votre aide,

Cordialement.